#### LA RÉFORME DES RETRAITES : UNE NÉCESSITÉ ?



# Une réforme purement idéologique du gouvernement Macron pour enrichir les fonds de pension privés.

Selon le rapport du Conseil d'orientation des Retraites, les évolutions de la part des **dépenses de retraite resteraient tout à fait contrôlées jusqu'en 2070**. Sur l'ensemble de la période, cette part resterait stable à 13,7 % du PIB. Les dépenses n'exploseraient d'ailleurs pas car, depuis 1993, les réformes successives ont fait leurs ravages, en réduisant les droits. Le système par répartition n'est donc pas en danger, y compris pour les jeunes générations.

## Toujours la même rhétorique

L'impossible financement des retraites est une antienne du discours libéral et un mensonge permettant d'avaliser le dogme faisant des cotisations sociales des « charges » insupportables.

S'ajoutent maintenant de nouveaux arguments en invoquant les besoins en termes de dépendance, de santé ou encore d'éducation...

Alors que le COR projette un âge de départ moyen à 63,7 ans en 2040 sans réforme et qu'actuellement plus de la moitié des salariés sont sortis de l'emploi à 62 ans, reporter à 64 ans l'âge légal est injustifiable, aussi bien économiquement que politiquement.

# Report de l'âge injustifié

Il n'est donc pas acceptable de limiter a priori les ressources destinées au financement des retraites, car cela reviendrait à appauvrir les retraité·es par rapport aux actives et actifs, et à pousser celles et ceux qui le peuvent à recourir à l'épargne et aux dispositifs de retraite par capitalisation.

Sur ces questions de protection sociale, il n'y a pas de conflits entre les générations : les retraité·es portent les mêmes revendications que les salarié·es pour les services publics, la justice sociale et fiscale, ainsi que pour une santé de qualité accessibles à toutes et tous. C'est l'enjeu des batailles à venir.

Le SNES-FSU est, comme la très grande majorité de la population, fermement opposé à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.



#### Rassemblons-nous!

31 Janvier - **9h** - **RECTORAT** 

puis manifestation interprofessionnelle 10h maison des syndicats

Autres villes & départements voir notre site : reims .snes.edu